

VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le 23 juin 2021, 9 h Vidéoconférence

Représentants du MAMH

- M. François Jacques Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M. Martin Desrochers Directeur des mandats stratégiques
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault Coordonnatrice pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M^{me} Céline Girard Directrice régionale du Centre-du-Québec

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. André Bellavance Maire de la Ville de Victoriaville
- M. Alain Dubois Maire de la Municipalité de la paroisse de Plessisville, en remplacement de M. Mario Fortin, préfet, MRC de L'Érable
- M^{me} Geneviève Dubois Préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska et mairesse de la Ville de Nicolet
- M. Denis Jauron Directeur du Service de l'urbanisme, en remplacement de M. Alain Carrier, maire, Drummondville
- M. Mario Lyonnais Préfet de la MRC de Bécancour
- M. Alain St-Pierre Préfet de la MRC d'Arthabaska
- M. Jérémy William Coordonnateur à l'urbanisme, en remplacement de M. Mario Fortin, maire, Plessisville

Représentants des organismes régionaux

- M. Bernard Giles Président, Tourisme Centre-du-Québec
- Mme Marie-Josée Godi Présidente, Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec
- M. Daniel Habel Président, Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec
- M. Guy Larochelle Directeur général, en remplacement de M. François Marcotte, président, Agence forestière des Bois-Francs
- M. Ghislain Leblond Directeur général, en remplacement de M. Marcel Boilard, président, Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
- M. Claude Lefebvre Président, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
- M^{me} Chantal Tardif Directrice générale, en remplacement de M. André Nadeau, président, Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec
- M^{me} Caroline Vachon Présidente, Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec

Députés

- M^{me} Marie-Pier Cloutier Attachée politique, en remplacement de M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, leader parlementaire adjoint du gouvernement
- M. Jérémie Comtois Attaché politique, en remplacement de M. André Lamontagne, député de Johnson, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable des régions du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches



Personnes

participantes



 M. Pierre-Luc Turgeon — Attaché politique, en remplacement de M. Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, whip en chef du gouvernement et membre du bureau de l'Assemblée nationale

Animateur

M. Yannick Routhier

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	L'animateur accueille les participants et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.
	M ^{me} Céline Girard remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.
	M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.
Présentation du document de consultation	M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.
Échanges entre les personnes participantes	La période d'échanges débute à 9 h 45.
Commentaires généraux	Aucun commentaire général n'est formulé.
• Vision	 Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés : Certains participants ont mentionné être en accord avec la vision proposée. L'importance accordée au développement durable et aux changements climatiques est saluée. Des participants soulignent toutefois avoir eu peu de temps pour se préparer à la rencontre. D'autres personnes émettent des commentaires à savoir qu'il est important que la démarche se concrétise avec un souci d'efficacité dans sa mise en œuvre. Elles mentionnent que la démarche doit demeurer accessible et compréhensible pour la population afin qu'elle soit en mesure de se l'approprier.
• Axe 1 : Gouvernance	 Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés : Le désir de renforcer le rôle des MRC est salué. Des participants considèrent qu'il s'agit de l'échelle à privilégier pour traiter des enjeux qui concernent l'ensemble d'une région. Il est mentionné que les municipalités locales sont en mesure de favoriser des actions écoresponsables. Des craintes sont soulevées relativement au fait que des MRC et des municipalités de petite taille ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie. Il est proposé que les attentes envers les documents de planification soient adaptées selon qu'il s'agit d'une grande ville ou de milieux ruraux. La volonté de prendre en compte les particularités régionales est saluée par plusieurs. Il est préférable que les orientations soient flexibles pour s'adapter aux différents milieux autant urbains que ruraux. Des participants aiment l'approche collaborative souhaitée par la Stratégie. Ils considèrent qu'il faut assurer la cohérence de l'action gouvernementale en aménagement du territoire.

Sujets	Résumé des propos
	 Les citoyens doivent être en mesure de s'approprier la démarche. L'acceptabilité sociale doit être favorisée. Les organismes régionaux et locaux peuvent aussi contribuer aux réflexions en aménagement du territoire. La gouvernance de proximité doit être privilégiée, mais elle repose souvent sur les individus. Des participants s'interrogent sur les manières de la maintenir à moyen et à long terme. Il est souhaité de trouver des méthodes favorisant l'adhésion des différents acteurs plutôt que leur confrontation.
Axe 2 : Croissance urbaine	Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés : • Il est important de protéger le territoire agricole, et les mécanismes de protection actuels ont encore leur place. • Il est possible d'assurer une partie du développement urbain en requalifiant et en consolidant des secteurs déjà construits, mais cette approche a ses limites. Elle ne suffit pas à combler l'ensemble des besoins. Il faut parfois rendre possible le développement de nouveaux secteurs. • Parfois, il pourrait être préférable de développer un nouveau secteur bien situé plutôt que de chercher à consolider un secteur partiellement construit qui est plus éloigné des centralités importantes de la ville.
• Axe 3 : Milieux de vie	 Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés : Les saines habitudes de vie doivent avoir une place importante dans la Stratégie pour encourager la création d'environnements qui leur sont favorables. L'implication des organismes régionaux et locaux qui œuvrent dans ce domaine est souhaitée. Les déplacements des personnes vivant avec une incapacité devraient être davantage abordés. Le contenu de cet axe devrait être davantage arrimé avec le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025. Des participants reconnaissent l'importance de revitaliser les centres-villes, mais ils soulignent que ces actions ne doivent pas créer d'iniquités sociales. Pour y arriver, il importe de prévoir une mixité des types d'habitations pour éviter l'embourgeoisement.
• Axe 4 : Ruralité	 Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés : L'étalement urbain est parfois présent dans les municipalités de petite taille. Bien que les superficies affectées soient plus petites, le territoire agricole en subit les conséquences. Dans certains cas, les terrains offerts sont grands en raison de l'absence d'infrastructures d'aqueduc et d'égout. Il n'est toutefois pas simple d'implanter de nouveaux services ou d'optimiser ceux existant dans les municipalités de petite taille. Certaines portions du territoire agricole sont moins dynamiques ou accueillent des bâtiments abandonnés. Il faut trouver une manière de les revaloriser. Il est nécessaire de préciser ce qui est souhaité lorsqu'il est mention de mise en valeur des ressources naturelles, du territoire et des activités agricoles. Des participants se demandent si c'est l'exploitation ou la préservation qui est souhaitée. L'agriculture joue un rôle important, et cela doit se refléter dans les décisions en aménagement du territoire. Des participants soulignent et reconnaissent l'importance de la protection du territoire agricole. Il faut être sensible aux exigences supplémentaires adressées aux différents propriétaires fonciers. Leurs contributions en aménagement du territoire ou au maintien de milieux de vie de qualité ne sont pas toujours reconnues. La recherche d'une autonomie alimentaire devrait transparaître davantage dans la Stratégie. Le maintien ou l'implantation de services de proximité ou de transport collectif sont plus difficiles dans les milieux ruraux. La faible densité de population favorise la centralisation des services dans les villes centres, ce qui n'est pas toujours souhaitable. Il ne faut pas se concentrer seulement sur la revitalisation de certains milieux; il importe aussi de maintenir la vitalité de ceux qui sont dynamiques et qui cherchent à maintenir leur développement.

Sujets	Résumé des propos
	Il est fait mention que les acteurs provenant des milieux urbains peuvent parfois moins bien comprendre les réalités des milieux ruraux.
Axe 5 : Finances et fiscalité	Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés : • Il faudra prévoir des aides financières pour aider les MRC et les municipalités locales à prendre en compte de nouveaux éléments dans leurs actions en aménagement du territoire ou encore pour réaliser les activités de consultation qui pourraient être nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie.
	 Les municipalités locales peuvent, notamment, octroyer des aides financières pour soutenir la rénovation du cadre bâti. Dans le cadre de la présente démarche, il serait pertinent de réfléchir à l'élargissement de ce type de pouvoir pour intervenir davantage sur les activités commerciales et industrielles, par exemple. Il faut faire attention à la multiplication des programmes pour encourager les bonnes pratiques. Il en existe plusieurs, et il est parfois difficile pour les municipalités, ou les citoyens, de s'y retrouver.
	 De nouvelles possibilités de financement devraient être prévues pour encourager la revitalisation et le développement d'écoquartiers dans les milieux urbains. Il faut trouver des mécanismes pour éviter que les effets des choix en aménagement du territoire reposent uniquement sur les propriétaires privés. Des participants soulignent que le cadre actuel ne favorise pas toujours une équité fiscale entre les municipalités ou entre les contribuables. La coopération intermunicipale pourrait répondre en partie à cet enjeu.
Prochaines étapes	Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.
	Au cours de l'été, les participants aux laboratoires d'innovation publique seront rencontrés à nouveau.
	Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021.
	Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.
	La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication de celle-ci au printemps 2022.
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 11 h 30 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.